

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Arrêté du 4 janvier 2010 portant ouverture de l'examen professionnel d'assistant territorial qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques hors classe

NOR : IOCB1001745A

Par arrêté du président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne en date du 4 janvier 2010, l'examen professionnel pour l'accès au grade d'assistant territorial qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques hors classe est ouvert au titre de l'année 2010.

L'examen professionnel d'assistant territorial qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques hors classe est organisé en convention avec les centres départementaux et interdépartementaux de gestion de la petite couronne et de la grande couronne de la région Ile-de-France, du Cher, d'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher et du Loiret.

La période de préinscription en ligne et de retrait des dossiers est fixée du 2 mars au 31 mars 2010 inclus. Les demandes d'inscription sont à effectuer par internet à l'adresse www.cdg77.fr, à défaut par courrier au centre de gestion de Seine-et-Marne, 335, rue du Bois-Guyot, 77350 Le Mée-sur-Seine.

La date limite de dépôt des dossiers complets est fixée au 8 avril 2010 inclus. Ils devront être postés ou déposés auprès du centre de gestion de Seine-et-Marne au plus tard à cette date (le cachet de la poste faisant foi).

Les épreuves écrites se dérouleront le 25 mai 2010 dans les locaux de Centrex, à Lognes (77).

Tous les renseignements complémentaires, et en particulier les conditions de candidature, pourront être communiqués sur simple demande adressée au président du centre de gestion de Seine-et-Marne.